

CRELAN FUND

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE
Société anonyme
Siège : Avenue du Port 86C, bte 320, 1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles): 0830.158.563

PROCURATION

Le soussigné / la soussignée :

Demeurant à :

Propriétaire deaction(s) nominative(s)¹ /action(s) dématérialisé(e)¹ de la
Sicav CRELAN FUND, du compartiment :

Donne par la présente procuration à :

-
- demeurant à
- ou à défaut au président

Aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») des actionnaires de ladite Sicav qui se tiendra le **mardi 14 mai 2024 à 10 heures** au siège de la Sicav, Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles (Tour&Taxis), ainsi qu'à toute assemblée générale ordinaire qui serait convoquée ultérieurement par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour, afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant:

	ORDRE DU JOUR	Pour*	Contre*	Abstention*
1.	Rapport du conseil d'administration.	Ce point n'est pas sujet à vote		
2.	Rapport du commissaire.	Ce point n'est pas sujet à vote		
3.	Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée approuve les comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Approbation des comptes annuels, octroi de la décharge et affectation des résultats par compartiment.			
	- <u>Compartiment ECONOFUTURE</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i> »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ « . » décimales et « espaces » milliers

	<i>L'assemblée décide de distribuer un dividende brut de 3,13 EUR par action de distribution. »</i>			
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Compartiment ECONONEXT</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions. »</i> 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Compartiment ECONOSTOCKS</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions. L'assemblée décide de distribuer un dividende brut de 4,7 EUR par action de distribution.»</i> 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Compartiment GLOBAL EQUITY DBI-RDT</u> ✓ Proposition d'approbation des comptes annuels du compartiment. ✓ Proposition d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire. ✓ Proposition d'affectation du résultat du compartiment : Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide de distribuer un dividende brut par action de 3,69 EUR pour la classe d'action R (BE6298866748) et un dividende brut par action de 3,79 EUR pour la classe d'action E (BE6298867753).</i> 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<p>Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.</p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. »</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	<p>Augmentation de la rémunération des administrateurs indépendants.</p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide d'augmenter la rémunération des administrateurs indépendants avec effet rétroactif, au 1er janvier 2023. Les administrateurs percevront une rémunération de 7000 EUR (HTVA) par an et par administrateur, indexée annuellement au lieu de 4.500 EUR par an.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication ces décisions. »</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.	<p>Renouvellement du mandat d' administrateurs.</p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Christian Steeno, administrateur, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<p><i>de l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p>Proposition du conseil d'administration : « <i>L'assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno Tuybens, administrateur indépendant, sous réserve d'avis contraire de la FSMA. Ce mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030. Pour l'exercice de son mandat, M. Tuybens percevra une rémunération annuelle de 7.000 EUR (indexée et HTVA).</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication ces décisions. »</i></p>			
8.	Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.	Ce point n'est pas sujet à vote		
9.	Divers	Ce point n'est pas sujet à vote		

(*) Veuillez cocher la case de votre choix. Si aucun choix n'est indiqué, il sera considéré que toutes les décisions prises par l'assemblée concernant l'agenda ci-dessus seront approuvées par l'actionnaire.

Le mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour votre compte qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes ou procès-verbaux, effectuer et signer toutes vérifications requises, élire domicile, substituer et, en général, faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, le mandant promettant dès à présent ratification pour autant que de besoin.

La présente procuration dûment signée et complétée est à renvoyer par e-mail au conseil d'administration (legal.be@caceis.com) au plus tard cinq jours ouvrables francs avant l'assemblée.

Fait à, le 2024

(« bon pour pouvoir » + signature)

Signature